



indemnités de licenciement pour inaptitude et versement du 13 éme mois

Par **akira592**, le **28/03/2024** à **12:17**

Bonjour,actuellement en periode de reclassement et convoqué prochainement en vue d'un licenciement dans le cadre d'une inaptitude professionnelle depuis le 13 novembre 2023,et en arrêt maladie pro avant cette date,je voulais savaoir si,lors de calcul de solde de tout compte quand je serai licencié,est ce que je toucherai tout ou partie du 13 éme mois que notre employeur nous verse habituellement.
merci de vos réponses